

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : M. DURAND Paul, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1- INTERVENTION DU LT FORTHOFFER, COMMANDANT DE LA BRIGADE DE ST LAURENT**

En préambule du conseil, parole est donnée au lieutenant Forthoffer, commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône, lequel nous expose les missions desservies sur leur périmètre d'intervention. Pour 2020, la gendarmerie est intervenue 84 fois sur la commune de Grièges sur 1981 au total. Pour 2020, les cambriolages sont en baisse de 60% tandis que les atteintes à la personne ont connu une hausse de 14% (dont les 3/4 intra-familiales).

**2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2021 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2021.*

**3 – MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :**

La régie de la salle des fêtes ayant été supprimée, il convient d'adapter le contrat de location de la salle aux nouvelles dispositions.

Ainsi, il est proposé les modifications suivantes :

Article 3 : dernier alinéa : « les sacs manquants seront payables en mairie » serait remplacé par « les sacs manquants seront ajoutés à la facture »

Article 4 a : il est proposé de supprimer « l'acompte de 50 % du montant total de la location (chèque à l'ordre du Trésor public), le solde étant versé le lendemain ou surlendemain de la manifestation au secrétariat de la mairie »

Article 4 : il est proposé d'ajouter : « c) Facturation : le montant total de la location (location + bris de vaisselle + sacs poubelle) sera facturé pour la commune et mis en recouvrement par le trésor Public, dans la semaine suivant la manifestation »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les modifications du contrat de location de la salle des fêtes, proposées ci-dessus.*

#### **4- RENOUELEMENT DES CONTRATS DES ANIMATEURS :**

Le dispositif mis en place à la cantine à la rentrée scolaire fonctionne bien.

Il est donc proposé de reconduire les contrats à durée déterminée pour la rentrée scolaire prochaine, avec, si possible, les mêmes animateurs, dans les mêmes conditions.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la reconduction des contrats des animateurs aux mêmes conditions.*

#### **5- MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES :**

Il est possible d'indemniser les agents qui utilisent soit le vélo, soit le co-voiturage, au moins 100 jours par an, pour leurs déplacements domicile-travail, à hauteur de 200 € par an.

Il est proposé de faire bénéficier de cette indemnité à nos agents qui remplissent les conditions d'attribution.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention, **ACCEPTE** la mise en place de l'indemnité mobilités durables pour les agents communaux.*

#### **6 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :**

Sur les 3 personnes tirées au sort lors du dernier conseil, 2 ont un motif légitime pour être dispensées.

Il convient donc de procéder à un nouveau tirage.

#### **7 – CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA ZAC DU LOGIS :**

Considérant que tous les terrains de la ZAC du Logis sont vendus et que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2021, le Trésor Public a émis un avis favorable à la clôture du budget de la ZAC du Logis.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la clôture du budget de la ZAC du Logis.*

#### **8 – CONVENTION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PLACETTE DE LA LAITERIE:**

Deux devis ont été établis par le cabinet Monin :

- 1 pour le levé topographique
- 1 pour la maîtrise d'œuvre.

Il convient d'établir une convention pour la maîtrise d'œuvre pour préciser les modalités de paiement, 4 500 € HT au total, qui se fera en plusieurs fois au fil de l'avancée du projet.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature de la convention pour la maîtrise d'œuvre avec le cabinet Monin.*

## **9 – MODALITES D'ATTRIBUTION DE CADEAUX PAR LA COMMUNE AUX ÉLUS ET AU PERSONNEL COMMUNAL :**

Il s'agit de définir les montants maximaux des cadeaux offerts aux élus et au personnel communal lors d'évènements familiaux.

Il est proposé de maintenir les montants pratiqués jusqu'à maintenant :

- 50 € en cas de naissance ou adoption d'un enfant
- 100 € en cas de mariage
- 50 € en cas de décès du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant (père – mère)
- 160 € en cas de départ à la retraite (agents uniquement)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les montants définis ci-dessus pour l'attribution de cadeaux aux élus et au personnel communal.*

## **10 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

Jean- Jacques BONNOT, adjoint en charge du fleurissement et de l'animation, nous indique que 2800 plants ont été repiqués.

Parallèlement, le rond- point du pressoir va être modifié (devis en cours).

Un groupe de 7 musiciens et une chanteuse interviendra lors du concert le soir de la course de solex.

Raymond CUERQ, adjoint en charge des travaux et de la voirie nous précise que :

- L'étanchéité des fontaines va être reprise.
- Le panneau lumineux signalant l'école Ste Thérèse dans le sens Grièges->Pont-de-Veyle va être réinstallé.
- Un dispositif anti-pigeon sera posé sur les chenaux de la mairie.
- Un arrêté de débardage va être pris pour responsabiliser les auteurs de dégâts lors de ces opérations.
- Le schéma directeur concernant les eaux pluviales est en cours de réalisation.
- Un produit de nettoyage des bétons a été acheté pour nettoyer les monuments et le tour de la mairie.
- Un test de circulation à la Croix blanche est en cours (trop de personnes empruntent le sens interdit pour sortir de la rue de la Botte)

Elisabeth GARREAU, adjointe en charge de la gestion des déchets, nous fait le compte-rendu de sa rencontre avec le SMIDOM concernant l'aménagement du point d'apport volontaire de la laiterie. Le SMIDOM confirme qu'il n'apportera sa participation financière au projet qu'en cas d'installation de colonnes ordures ménagères, laquelle installation entraînerait la suppression du passage en porte à porte pour les riverains situés dans un périmètre de proximité de 200m (et plus, car 80 foyers sont nécessaires pour la rentabilité de l'opération).

Sans l'appui du SMIDOM, le coût pour la commune serait de 30 000 € supérieur.

Devant le coût du projet, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse le projet d'enfouissement du point d'apport volontaire de la laiterie.

Christian LORIN, conseiller en charge de l'agriculture, nous informe qu'une réunion avec les agriculteurs a eu lieu pour rappeler les limites de labour, l'entretien des fossés et le nettoyage des routes après chantier.

Il réalise également un inventaire du foncier appartenant à la SNCF, pour éventuellement rachat ou échange de parcelles.

## 11 – QUESTIONS DIVERSES :

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie comme suit :

Lundi : 14 h – 17 h 30

Mardi, mercredi et jeudi : 9 h – 12 h

Vendredi : 14 h – 17 h 30

Et éventuellement sur rendez-vous en dehors de ces plages.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie telle que définies ci-dessus.*

Madame le maire indique l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) par l'Etat pour le logement social à hauteur de 30 % du coût des travaux, soit une subvention de 9 396 €.

Modification pour la tenue des bureaux de votes :

Pour le dimanche 20 juin 2021 :

	Bureau 1		Bureau 2	
	Assesseurs	Président	Assesseurs	Président
8h00-13h00	Fabienne MERLE Christian PACCOUD Irène PALLOT	Annick GREMY	Hervé MANIGAND Cindy HULEUX Ginette DESMARIS	Thierry CHARVET
13h00-18h00	Frédéric BOUQUET Elisabeth GARREAU Catherine SANJUAN	Raymond CUERQ	Christian LORIN Marie-Claude FILET Annie SANDRIN	Jean-Jacques BONNOT

Pour le dimanche 27 juin 2021 :

	Bureau 1		Bureau 2	
	Assesseurs	Président	Assesseurs	Président
8h00-13h00	Fabienne MERLE Christian PACCOUD Catherine SANJUAN	Annick GREMY	Hervé MANIGAND Cindy HULEUX Ginette DESMARIS	Thierry CHARVET
13h00-18h00	Frédéric BOUQUET Elisabeth GARREAU Lucienne MATHEY	Raymond CUERQ	Christian LORIN Marie-Claude FILET Annie SANDRIN	Jean-Jacques BONNOT

Les forains demandent à s'installer sur la commune pour le week-end du 3 et 4 juillet 2021. Si la situation le permet, autorisation leur est donnée avec les droits de place habituels.

Prochains conseils : 22 juin, 27 juillet, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 21 décembre 2021.

Séance levée à 22h35

*A GRIEGES, le 27 mai 2021*

*Le Maire, Annick GREMY*